

**Ollainville****DELIBERATION**
N° CM 27/076/2023

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 septembre 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 20 septembre 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Didier BONNIER qui donne procuration à Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN, M. Julien BOUILLON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Laurent MEUNIER qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Régis CARPENTIER

• **Don à la Fondation de France dans le cadre de la solidarité avec les populations libyenne et marocaine, victimes des catastrophes naturelles survenues les 8 et 10 septembre 2023**

Madame Sophie Anne PÉAN, Conseillère Municipale, fait part aux membres du Conseil Municipal que la Fondation de France a lancé un appel aux dons afin de venir en aide aux victimes du séisme qui a eu lieu au Maroc le 8 septembre 2023 et aux victimes de la tempête qui a eu lieu le 10 septembre 2023, en Lybie.

Sensible aux drames humains de ces catastrophes naturelles, la Municipalité d'Ollainville tient à apporter son soutien et sa solidarité aux populations libyenne et marocaine.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, en faisant un don d'un montant de 500 € à la Fondation de France.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal réuni le 19 septembre 2023,

Considérant l'urgence de la situation,

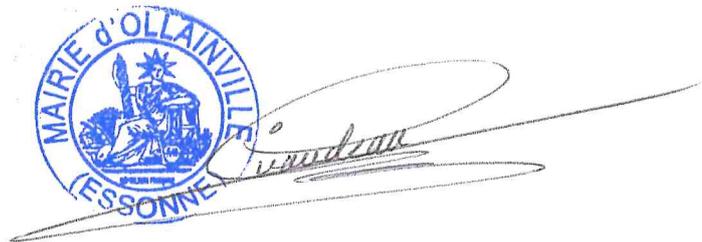
Entendu l'exposé de Madame Sophie Anne PÉAN,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Décide** de faire un don à la Fondation de France en soutien aux populations libyenne et marocaine.
- **Fixe** le montant de ce don à 500,00 €.
- **Dit** que la somme sera imputée à l'article 65133 du Budget Primitif 2023.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le 27 septembre 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



The image shows the official seal of the Municipality of Ollainville, Essonne. The seal is circular with the text 'MAIRIE d'OLLAINVILLE' at the top and 'ESSONNE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star above. To the right of the seal, there is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Michel GiraudEAU'.